

Rennes, le 11 juin 2026



DECLARATION LIMINAIRE
CGT PJJ Grand-Ouest
CSA Inter-régional du 11 juin 2026

Madame la Présidente,

La CGTPJJ Grand-ouest apporte tout son soutien aux proches de la jeune Lyhanna pour le drame qui les atteint et envers lesquels nous éprouvons une immense empathie, et une profonde tristesse. Nous leur adressons nos condoléances.

Notre organisation syndicale tient également à exprimer une profonde colère face à l'instrumentalisation qui en est faite par certains médias avides de sensationnalisme.

Nous souhaitons également exprimer la nausée que nous inspirent les « responsables » politiques qui devraient faire preuve d'humilité et d'auto-critique plutôt qu'être uniquement focalisés à se dédouaner de leurs manquements, ou jouer les affligés.

Ceux-là même qui exercent le pouvoir depuis des années et monopolisent la parole en ciblant les professionnels de la Justice, qu'ils dénigrent avec un cynisme éhonté, alors qu'ils les privent sciemment de moyens, voire contestent ouvertement leurs décisions.

Certains n'hésitent pas à délégitimer les professionnels dès que l'occasion se présente, au besoin en inventant des responsabilités au sein même de la PJJ il y a peu, souvenons-nous-en.

La CGTPJJ grand-Ouest réaffirme la nécessité d'octroyer en urgence des moyens pour les administrations de la Justice. Chasser les têtes après coup ne rime à rien en invoquant un défaut de priorisation alors que la valse des priorités au gré du vent et des drames est leur marque de fabrique.

A la DPJJ on ne compte plus les priorités : célérité de la réponse judiciaire, célérité du démarrage de la prise en charge, réforme UJPE au pas de charge, priorité « narco-trafic », « porter l'élan »... et tout ça à moyen constant !

En réalité, le nombre d'agents à la PJJ n'augmente pas, et les budgets alloués aux services déconcentrés sont en chute libre de l'ordre de 10 % dans certains territoires (cf documents étudiés en CSA des DT).

En CSA inter-régional ce jour, nous subissons de plein fouet toutes ces injonctions paradoxales.

Nous tenons à vous faire entendre Madame la Présidente que nous adresser les documents de travail conséquents à quelques jours de l'instance n'est pas acceptable. C'est nier le rôle des

représentants élus qui ont besoin de travailler en amont, de prendre le pouls des terrains, d'analyser et d'étudier les informations qui vont impacter les conditions de travail des agents, et donc par conséquent les jeunes accompagnés, et ce pour des années.

A ce titre, le document détaillant les projections de la réforme UJPE est affligeant. Tout semble déjà dessiné sur le papier, mais en réalité l'absence de moyens précis, la précipitation et l'approximation dans la démarche sont évidents.

Et que dire de l'entourloupe autour des CEF du groupe « les Nids » avec qui a été négocié le maintien d'une « construction » d'un CEF à Bellengreville, alors que rien ne le justifie, ce que la CGT fustige depuis le début ? On apprend à travers quelques lignes sibyllines que le groupe « les Nids » refuse la transformation en UJPE de ses CEF ! Qui va gagner ?

D'ailleurs que pouvez-vous dire de l'état actuel du CEF de Saint-Gauburge dont on apprend que les accueils sont suspendus et à l'interne duquel des procédures pénales sont en cours ?

On apprend également dans votre document, que dans le plus grand silence la réforme UJPE va permettre aux CEF associatifs de bénéficier de 0.2 ETP de plus que le public pour faire de l'hébergement diversifié !

Messieurs et Mesdames de la PJJ arrêtez d'avancer masqué.e.s !!

C'est pourquoi vous comprendrez que lorsque vous nous convoquez en instance pour nous « informer » de vos mauvaises intentions, nous avons le sentiment bien aigre et révolté que vous nous mettez devant des faits accomplis. Vous imaginez peut-être nous rendre complices de votre politique désastreuse : il n'en est rien, nous y sommes clairement opposés !

Réunis aujourd'hui à l'occasion de votre premier CSA Grand-Ouest, Madame la Présidente, ce que nous attendons de votre posture et de vos réponses viendra donner le ton du dialogue social que vous souhaitez engager. Nos réactions seront à l'image de la qualité d'écoute, d'analyse et de proposition que vous nous accorderez en tant que représentants des personnels et soucieux de la qualité d'accompagnement des jeunes.

Sachez d'ores et déjà que nos revendications sont claires :

La CGTPJJ refuse catégoriquement toute manœuvre destinée à favoriser le secteur privé au détriment du secteur public !

Pour la CGTPJJ, l'intérêt des jeunes, la garantie de l'impartialité et la neutralité du service public non lucratif, et l'égalité de traitement devant la Justice, sont des limites infranchissables.

La CGTPJJ exige en outre des engagements clairs et sans ambiguïté sur le maintien des UEHD renforcées, des UEHD existantes, des missions HD ou encore des CER, et d'être associée systématiquement à tout nouveaux projets d'hébergement, en lien avec les professionnels, sur toute l'inter-région.